

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES PROPRIETAIRES FORESTIERS
(DEPARTEMENTS OCCITANIE)

S.I.P.F. Maison de l'Agriculture et de la Forêt

6 Espace Pégot - 31800 SAINT GAUDENS

☎ : 05.81.57.90.49 – E.mail : syndicat.sipf@sfr.fr

Site Internet : <http://www.synd-forestier-sipf.com>



FICHE D'ADHESION et de RENSEIGNEMENTS
à RETOURNER avec votre REGLEMENT au S.I.P.F.

LE PROPRIETAIRE

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TEL. DOMICILE :	TEL MOBILE :
NE (E) LE :	A :
PROFESSION :	ADRESSE EMAIL :

LA PROPRIETE BOISEE

(joindre à votre inscription la copie de vos matrices cadastrales)

Les matrices cadastrales sont fournies gratuitement par les mairies ou le cadastre de la commune de situation des bois.
Ne pas confondre avec le plan cadastral.

COMMUNES	TOTAL SURFACE

Pour déclaration forestière, en fonction du contrat Responsabilité Civile qui couvre nos adhérents, seules les catégories cadastrales suivantes sont prises en compte :

BT = Bois taillis	BP = Bois peuplier
BS = Bois sous futaie	BD = Bois divers (Parc agrément ...)
BF = Bois feuillus	AG = Parc agrément
BR = Bois résineux	L = Landes (Friches...) ou P(prés avec arbres)

MONTANT ANNUEL DE LA COTISATION S.I.P.F.

(arrondir à l'euro) :

TARIF DES COTISATIONS 2022-2023	
PART FIXE PAR ADHESION	35,00 €
plus	
de 0 ha à 200 ha inclus	+ 1,26 €/ha
plus	
de 200 ha à 500 ha inclus	+ 0,80 €/ha
plus	
500 ha et plus	+ 0,63 €/ha

35,00 € + (..... ha x 1,26 €) + (..... ha x 0,80 €) + (..... ha x 0,63 €) = € (arrondir à l'euro)

A le

SIGNATURE